

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT

téléphone : 01 60 56 73 00 télécopie : 01 60 56 71 01

<u>ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr</u> guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux le Pénil, le 12 février 2018.

Madame,

Par courrier réceptionné le 17 janvier 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour le permis de construire n°077 312 18 00001 déposé par Monsieur Laurent PRAQUIN, pour la construction d'installations équestres privées constituées d'une maison d'habitation, d'un manège, d'une écurie et d'un marcheur sur la commune de Montigny-sur-Loing.

Le POS de la commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

L'examen de cette demande de permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique.

La commission a rendu **un avis FAVORABLE** au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne /

gor KISSELEEN

Communauté de Communes de Morêt-seine et Loing Pôle APROTER Service Urbanisme Madame Martine ROUELLE 23, rue du Pavé Neuf 77250 MORET LOING ORVANNE